

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



Fiche signalétique du 13/5/2022, révision 6.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ALPHA FLUSH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Liquide de rinçage pour les systèmes A / C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.



Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.



Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
tétrachloroéthylène

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 90%	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Numéro 649-327-00-6 Index: EC: 918-481-9 REACH No.: 01-21194572 73-39-XXXX	3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 2.5% - < 5%	tétrachloroéthylène	Numéro 602-028-00-4 Index: CAS: 127-18-4 EC: 204-825-9 REACH No.: 01-21194753 29-28-XXXX	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 3.6/2 Carc. 2 H351 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin immédiatement. Provoquer le vomissement seulement si elle est indiquée par le médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente et si elle est indiquée par le médecin.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets causés par les substances, voir la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Extincteur à mousse.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit de la fumée lourde.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient pour être utilisé avec le produit, l'article 10. vérifier Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurer une ventilation adéquate du lieu affecté par la perte.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues, ne pas fumer, utiliser des allumettes ou des briquets. Sans ventilation adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler sur le sol et allumer à distance, en cas d'amorçage avec le risque de retour de flamme. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter la dispersion dans l'environnement.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques - Numéro Index: 649-327-00-6

RCP-TWA - TWA(8h): 1200 mg/m³, 184 ppm - STEL(15min): 600 mg/m³, 100 ppm

tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

ACGIH - TWA(8h): 25 ppm - STEL: 100 ppm - Remarques: A3, BEI - CNS impair

AGW - TWA(8h): 69 mg/m³, 10 ppm - STEL(15min): 138 mg/m³, 20 ppm -

Remarques: Skin

VLA - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 40 ppm -

Remarques: Skin

VLEP - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 40 ppm

WEL - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 40 ppm -

Remarques: Skin

TLV (GR) - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 40 ppm -

Remarques: Skin

NDS - TWA(8h): 85 mg/m³ - STEL(15min): 170 mg/m³ - Remarques: Skin

NGV/KGV - TWA(8h): 70 mg/m³, 10 ppm - STEL(15min): 170 mg/m³, 25 ppm -

Remarques: Skin

GVI/KGVI - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 40 ppm -

Remarques: Skin

UE - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL: 275 mg/m³, 40 ppm - Remarques: Skin

TLV (BG) - TWA(8h): 138 mg/m³, 20 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 40 ppm -

Remarques: Skin

TLV (CZ) - TWA(8h): 138 mg/m³, 20.01 ppm - STEL(15min): 275 mg/m³, 39.875 ppm

- Remarques: Skin

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



AK - TWA(8h): 138 mg/m³ - STEL(15min): 275 mg/m³ - Remarques: Skin

Valeurs limites d'exposition DNEL

tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

Consommateur: 138 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 275 mg/m³ - Consommateur: 138 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 275 mg/m³ - Consommateur: 138 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 1.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 39.4 mg/kg - Consommateur: 23 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 138 mg/m³ - Consommateur: 34.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.051 mg/L

Cible: Eau marine - valeur: 0.0051 mg/L

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0903 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 11.2 mg/L

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 0.0364 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

Protection de la peau:

Vêtement de protection intégral.

Protection des mains:

Matériau approprié:

PVA (alcool polyvinylique).

Caoutchouc butyle.

FKM (caoutchouc fluoré).

Épaisseur du matériau: minimum 0,12 mm.

Temps de pénétration: > 480 min

Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire:

Dans le cas de la formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Masque avec filtre « AX », couleur marron

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



	e		
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflamabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	64 ° C	--	--
Température d'auto-inflamabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.78 g/mL (+20°C/+68°F)	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

Tétrachloroéthylène est incombustible, mais au-dessus de 150 ° C / 302 ° F, se décompose.

La décomposition se fait également par l'action des rayons UV et à l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la surchauffe, les décharges électrostatiques et toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque la chaleur ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs potentiellement nocives pour la santé.

Chlorure d'hydrogène, du phosgène, le chlore, le tétrachloroéthane, d'autres composés de chlore toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Le produit est classé: Carc. 2 H351
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Effets nocifs sur la santé

Le produit doit être manipulé avec précaution en raison de ses effets cancérogènes possibles. Mais il n'y a pas suffisamment d'information pour procéder à une évaluation complète.

Effets aigus: contact avec la peau peut provoquer une irritation, un érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'ingestion peut provoquer des troubles de la santé, y compris la douleur de l'estomac et brûlure, nausée et vomissements.

En cas de contact avec la peau provoque une sensibilisation. Dermite dérive à la suite d'une inflammation de la peau, qui commence dans les zones de la peau qui viennent en contact de manière répétée avec l'agent sensibilisant. Les lésions cutanées peuvent inclure un érythème, oedème, papules, vésicules, pustules, des échelles, des ulcérations et des phénomènes exsudative, dont l'intensité varie selon la maladie et des zones touchées. Dans la phase aiguë prévaut érythème, oedème et exsudation. En phase chronique prévalent squameuses, sécheresse, fissures et épaisse de la peau.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques - Numéro Index: 649-327-00-6

- a) toxicité aiguë:

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



- Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5.000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4.951 mg/m3
tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4
- a) toxicité aiguë:
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 4000 ppm - Durée: 4h
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 250 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 6384 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Voie: Yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1.000 mg/L - Durée h: 96 - Remarques:
Oncorhynchus mykiss
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.000 mg/L - Durée h: 48 - Remarques:
Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1.000 mg/L - Durée h: 72 - Remarques:
Pseudokirchneriella subcapitata

tétrachloroéthylène

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 18 mg/L - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

Bioaccumulation: Très faible bioaccumulables - Test: Kow - Coefficient de partition 2.53
Bioaccumulation: Très faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 49

12.4. Mobilité dans le sol

tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

Test: Coefficient de partage: sol / eau 2.15

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Carc. 2, H351	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Fiche de Données de Sécurité

ALPHA FLUSH



Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.